

toi d'aller chasser dans le désert...  
Un rival...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

Abd-El-Kader, pendant dix-sept ans, a tenu les Français à l'écart...  
Comme l'indien...  
L'attaque...  
Abd-El-Kader...

### Bulletin Economique

#### UNE INDUSTRIE MENACEE

Il y a, en France, une industrie contre laquelle on déploie un acharnement particulier. C'est une industrie malingre, déprimée économiquement, une industrie de serre chaude, une industrie qui n'a jamais su réaliser le moindre progrès, une industrie de médiocres importances et qui pourrait disparaître sans que le pays en éprouvât le plus petit préjudice. Nous allons parler de l'industrie cotonnière. Cependant, en présence des efforts que font les Anglais, depuis vingt ans, et plus particulièrement en ce moment, pour nous déterminer, une bonne fois pour toutes, à leur sacrifier cette industrie, nous avons dû nous demander si réellement la filature et le tissage de coton n'occupaient pas une place importante dans nos industries textiles.

Le ministère publie tous les ans, à l'imprimerie nationale, un volume intitulé : *Statistique de la France*. C'est un recueil fort intéressant. Nous avons trouvé à la page 387 du volume paru en 1890, un tableau général des industries textiles. Nous engageons vivement tous ceux qui aiment à faire croire que l'industrie cotonnière est la plus en retard et la moins importante de nos industries textiles, de se reporter à ce tableau. Après l'avoir consulté, ils comprendront peut-être qu'en demandant la ruine de la filature et du tissage de coton, ils font le jeu de nos concurrents étrangers, et qu'ils ruinent l'industrie cotonnière, précisément parce que c'est celle qui occupe, avec la laine, le premier rang dans notre pays. Sur la partie des 1,500,000 broches, 500,000 broches sont destinées à l'Alsace, ce serait l'industrie cotonnière qui tiendrait la tête de toutes nos industries textiles.

Revenons au tableau de la page 387 de la *Statistique de la France*.

Nous possédons, dans l'industrie textile, 5,135 établissements de filature et de tissage qui se répartissent ainsi :

Coton	1,081
Laine	2,408
Chanvre, lin	543
Soie	784
Mélanges	329

Au point de vue du nombre des établissements, l'industrie de coton, n'est donc dépassée que par l'industrie de la laine, dont la prospérité tient à la laine peignée. L'industrie de la soie, qui a le vert de sa hauteur et de sa gloire, est l'industrie de coton est une industrie de serre chaude, n'occupe que le troisième rang.

Voici maintenant le relevé des ouvriers occupés dans ces 5,135 établissements :

Coton	99,625
Laine	108,049
Chanvre, lin	54,913
Soie	50,929
Mélanges	31,116

soit un total de 334,531 ouvriers. L'industrie de coton donne donc des salaires à près de 100,000 ouvriers, c'est-à-dire à plus du quart du personnel des industries textiles. Sous ce rapport, l'industrie cotonnière est à peu près, au même niveau que l'industrie de la laine, et au-dessous de la soie, dont on a tant vanté à la tribune du Sénat et de la chambre les 400,000 ouvriers, n'en a que 50,929, et est dépassée par l'industrie du lin et du chanvre.

Il est évidemment fâcheux qu'on n'ait pas fait intervenir ces relevés statistiques officiels pendant les débats des Chambres sur le tarif des douanes.

Passons maintenant à la force en chevaux des moteurs employés dans chaque industrie :

Coton	37,138
Laine	23,748
Chanvre, lin	12,078
Soie	3,934
Mélanges	5,009

Le total est de 87,899 chevaux. L'industrie de coton, qu'on accuse de ne pas perfectionner son outillage, d'être constamment en retard, est celle qui tient la tête par son matériel. Elle dispose de 34,911 chevaux pour ses moteurs à vapeur, alors que la laine n'en a que 18,823 et la soie 1,876 et elle a, comme moteurs hydrauliques 12,222 chevaux contre 10,928 pour la laine et 2,058 pour la soie.

Sous ce rapport des métiers mécaniques, l'industrie de coton est en avance sur la laine et la soie. Ici le nombre des métiers de coton l'emporte de près de moitié sur celui des métiers réunis de toutes les autres industries textiles. Qu'on ose répéter, après cela, que nous ne pouvons faire bon marché de cette industrie cotonnière qui dispose de près de 60,000 métiers mécaniques, qui aurait 90,000 sans la perte de l'Alsace alors que la laine en a 38,188 et la soie 10,957 seulement.

Enfin, pour les métiers à tisser à bras, nous voyons que le chiffre de l'industrie cotonnière est de 67,658, celui de la laine de 54,434, celui du lin et du chanvre de 40,472, celui de la soie de 56,653, celui des mélanges de 23,603. Donc, malgré la transformation de son outillage, malgré l'abandon des métiers à bras pour les métiers mécaniques, l'industrie de coton a encore 67,658 métiers à bras, alors que la laine n'en a que 56,653, bien que ces métiers à bras soient l'objet de la prédilection de Lyon et de Saint-Etienne.

chambre de commerce font campagne, en ce moment, pour obtenir la réduction de nos tarifs, pour les fils de coton et les cotonnades. Le prince de Galles a même cru d'utilité de faire un voyage d'agrément à Paris pour lâcher de nous convaincre de la parfaite inutilité de notre industrie de coton.

Nous voulons croire que le gouvernement et les Chambres y regarderont à deux fois avant d'achever la ruine de nos filateurs et de nos tisseurs de la Normandie, du Nord et des Vosges. Mais qu'elle belle compensation serait pour les Anglais si nous leur livrions les salaires de nos 1,000 ouvriers de coton en échange de leur acquiescement tacite à l'annexion du pays des Kroumirs, à l'Algérie.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Dans le but d'apporter à l'instruction d'ensemble de la cavalerie le caractère d'uniformité désiré, le Ministre de la Guerre a décidé de créer un régiment de cavalerie à pied, sous le nom de régiment de cavalerie à pied de la ville de Lille, entre cette ville et Roubaix-Tourcoing ; qu'un canal maritime, entre Dunkerque d'une part et Lille et Roubaix-Tourcoing d'autre part, soit mis à l'étude, d'urgence.

Le Ministre de la Guerre vient de prendre une décision très importante à l'égard des engagements volontaires qui se destinent aux écoles du gouvernement.

Il a arrêté que, au bout d'une année de l'autorisation de suivre les cours préparatoires, en vue de leur admission à ces écoles, sera accordée à ces engagements volontaires et que toutes facilités leur seront accordées pour suivre leurs études.

Ces dispositions recevront leur application à partir de cette année, en vue du prochain concours.

Les examens pour les officiers de toutes armes qui se présentent à l'Ecole supérieure de guerre ont commencé le 2 courant dans toute la France.

Le *Petit Nord* publie le document suivant : La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers, dans sa séance du 8 mai, a décidé :

1° Que les grévistes ont droit à une indemnité qui leur sera payée après démission d'attitude à l'égard de leur travail et de violence.

2° L'indemnité qui leur sera accordée la semaine prochaine, sera d'un quart plus forte que celle de la semaine actuelle.

Un ouvrier menuisier, Hubert Vanham, employé dans les ateliers de la Compagnie des tramways, a comparu hier matin devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'atteinte à la liberté du travail et de violence.

Il a été condamné à un mois de prison.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Cela devait arriver ! Le Conseil municipal de Roubaix vient d'émouvoir le vœu que M. le Maire prenne tous les arrêts nécessaires à l'interdiction, ainsi que le veut la loi, les manifestations extérieures de la propagande d'attitude à l'égard du travail et de violence.

La Chambre, comme nous l'avons dit plus haut n'avait aucune fracture, le plus haut s'était seulement imprimé sur son visage lui donnant ainsi, un aspect variologique des plus accablés.

Quant à l'autre ouvrier placé dans un coin de la pièce, il n'a été que faiblement atteint par des éclats de matériaux brisés. Ses quelques éraflures ont été traitées par les soins de la médecine.

Le mort Jules Lambrez, dont le corps est actuellement à l'Hôtel-Dieu, était célibataire, âgé de 39 ans. Il était né à Neuville-en-Ferrain et demeurait rue du Haze, à Estaimont, Balval.

Le blessé Charles Desmout, est âgé de 30 ans, aussi célibataire, né à Laedeghem, (Belgique).

La Compagnie du chemin de fer du Nord établit son service d'été le 15 mai. Voici les principaux changements apportés au service :

Ligne de Lille à Paris. — Le train partant de Lille à Paris, *express*, à 1 heure soir, partira à 1 h. 15 soir, partira à 6 h. 40 soir.

Ligne de Lens. — Le train partira actuellement à 6 h. 20 soir, partira à 6 heures soir.

Ligne de Béthune, par Valenciennes. — Le train partant à 11 h. 40 matin, partant à 11 h. 10 matin.

Ligne de Berguette. — Le train partant à 6 h. 55 soir, partira à 6 h. 50 soir.

Ligne d'Hazebrouck. — Un nouveau train partira de Lille à Hazebrouck à 11 h. 20 soir, desservira Armentières et Baillevicq avec trois classes.

Ligne de Roubaix. — Un train partant actuellement à 4 h. 10 soir, partira à 4 h. 17 ; celui de 5 h. 43 soir partira à 5 h. 05, celui de 8 heures partira à 8 h. 08 soir ; celui de 11 h. 15, sur Valenciennes, partira à 11 h. 10 soir.

Ligne de Valenciennes. — Le train express de Paris à Lille, arrivant actuellement à midi 30, arrivera à midi 15 ; celui de 5 h. 05 soir, arrivera à 4 h. 55 soir.

Ligne de Béthune, par Valenciennes. — Le train arrivant actuellement à 11 h. 15, sur Valenciennes, arrivera à 11 h. 31 matin ; celui de 8 h. 05 soir, arrivera à 8 h. 08 soir.

Ligne de Berguette. — Le train de 10 h. 55 soir, arrivera à 11 h. 08.

Ligne d'Hazebrouck. — Le nouveau train arrivant à Lille, arrivera à 6 h. 30 matin, desservant Armentières et Baillevicq.

Nous rappelons que le Concours hippique de la circonscription du Nord s'ouvrira à Lille, le 24 mai, pour se terminer le 28.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 151 prix pour la somme de 29,284 francs.

Des prix internationaux ont été créés pour les chevaux et voitures de maîtres, attelés en paire, seuls ou montés, sans distinction d'âge, de taille ou de provenance.

Des prix de classe, d'attelage, de trajecteurs et de chevaux sautant les obstacles composent ce programme.

Depuis quelques jours, on voit circuler dans les rues de Lille les voitures de la Compagnie des tramways du département du Nord va employer au camionnage de ses messageries.

Jusqu'à ces voitures, semblables à de grandes tapissières formées par deux rideaux de cuir et qui paraissent fort bien installées, ne servent, croyons-nous, qu'à approvisionner les divers dépôts des chemins.

Beaucoup de personnes qui ne sont pas douées pour le rapport de la vue, commettent souvent l'erreur de l'acheter des lunettes de mauvaise qualité au premier marchand venu et négligent ainsi le point essentiel qui doit les guider dans leur achat ; car si de bons verres peuvent améliorer la vue, les mauvais ne peuvent que l'affaiblir et même la faire perdre.

Comme l'organe le plus essentiel est la vue, on ne doit donc pas regretter l'argent consacré à l'achat de bonnes lunettes. Aux prix de 5 fr. 50 et 8 fr. 50 on se procure chez M. Thévenin, des lunettes dont on peut faire usage de 5 à 10 ans sans changer de numéro. M. Thévenin, opticien, se tient tous les jours au Grand-Place, première galerie, Grand choix d'optiques et petite imprimerie à 5 centimes la lettre.

Beaucoup de personnes qui ne sont pas douées pour le rapport de la vue, commettent souvent l'erreur de l'acheter des lunettes de mauvaise qualité au premier marchand venu et négligent ainsi le point essentiel qui doit les guider dans leur achat ; car si de bons verres peuvent améliorer la vue, les mauvais ne peuvent que l'affaiblir et même la faire perdre.

Comme l'organe le plus essentiel est la vue, on ne doit donc pas regretter l'argent consacré à l'achat de bonnes lunettes. Aux prix de 5 fr. 50 et 8 fr. 50 on se procure chez M. Thévenin, des lunettes dont on peut faire usage de 5 à 10 ans sans changer de numéro. M. Thévenin, opticien, se tient tous les jours au Grand-Place, première galerie, Grand choix d'optiques et petite imprimerie à 5 centimes la lettre.

Beaucoup de personnes qui ne sont pas douées pour le rapport de la vue, commettent souvent l'erreur de l'acheter des lunettes de mauvaise qualité au premier marchand venu et négligent ainsi le point essentiel qui doit les guider dans leur achat ; car si de bons verres peuvent améliorer la vue, les mauvais ne peuvent que l'affaiblir et même la faire perdre.

Comme l'organe le plus essentiel est la vue, on ne doit donc pas regretter l'argent consacré à l'achat de bonnes lunettes. Aux prix de 5 fr. 50 et 8 fr. 50 on se procure chez M. Thévenin, des lunettes dont on peut faire usage de 5 à 10 ans sans changer de numéro. M. Thévenin, opticien, se tient tous les jours au Grand-Place, première galerie, Grand choix d'optiques et petite imprimerie à 5 centimes la lettre.

Beaucoup de personnes qui ne sont pas douées pour le rapport de la vue, commettent souvent l'erreur de l'acheter des lunettes de mauvaise qualité au premier marchand venu et négligent ainsi le point essentiel qui doit les guider dans leur achat ; car si de bons verres peuvent améliorer la vue, les mauvais ne peuvent que l'affaiblir et même la faire perdre.

Comme l'organe le plus essentiel est la vue, on ne doit donc pas regretter l'argent consacré à l'achat de bonnes lunettes. Aux prix de 5 fr. 50 et 8 fr. 50 on se procure chez M. Thévenin, des lunettes dont on peut faire usage de 5 à 10 ans sans changer de numéro. M. Thévenin, opticien, se tient tous les jours au Grand-Place, première galerie, Grand choix d'optiques et petite imprimerie à 5 centimes la lettre.

Beaucoup de personnes qui ne sont pas douées pour le rapport de la vue, commettent souvent l'erreur de l'acheter des lunettes de mauvaise qualité au premier marchand venu et négligent ainsi le point essentiel qui doit les guider dans leur achat ; car si de bons verres peuvent améliorer la vue, les mauvais ne peuvent que l'affaiblir et même la faire perdre.

#### Cour d'assises du Nord

Président : M. HUBERT, Conseiller à la Cour d'Appel de Douai.

Audience du mardi 9 mai 1891

#### Tentative d'assassinat commise à Roubaix

Sur l'interpellation, l'accusé déclare se nommer Dewolf Arthur-Henri-Antoine, maigron, né à Alost, Belgique, le 3 octobre 1863, demeurant à Roubaix. Depuis très-longtemps, Dewolf affectait une passion des plus vives pour la dame Ingelrains, qui tient à Roubaix un restaurant, et il la poursuivait de ses assiduités ; irrités refus qu'il avait essuyés à plusieurs reprises, et se conservant sans aucun espoir de voir ses sentiments partagés, l'accusé acheta, le 31 décembre dernier, chez un armurier de Roubaix, un revolver qui lui coûta 25 francs, et revêtit l'arme d'un étui en cuir, au moment où le revolver était chargé.

Le revolver était chargé de plusieurs d'entre eux les propositions qu'il avait déjà faites, et qu'il avait faites avec plus de succès que les précédentes ; il la poursuivait alors autour d'une table ronde dont elle cherchait à se faire un rempart contre les tentatives de l'accusé, et qui se trouvait à côté d'elle. Elle parvint malgré ses efforts à lui tirer son revolver et en déchargea successivement 4 coups sur la dame Ingelrains, un seul atteignant sa victime, et la fit tomber dans un état de faiblesse qui ne permit pas de lui faire subir de plus graves lésions.

Dewolf qui la vue du sang n'avait point calmé allé chercher dans son étui, et lorsqu'il se vit entouré par les assistants de plusieurs personnes accourues au bruit des détonations.

Les blessures faites à la dame Ingelrains n'ont pas été aussi graves que l'on aurait pu le supposer tout d'abord, la balle qui l'a atteinte au cou n'a pas été extraite, mais elle n'a pas mis ses jours en danger, et la dame Ingelrains a subi quelques jours de vives souffrances pendant qu'on amenait sa guérison presque complète.

Dewolf pendant l'instruction a été obligé de reconnaître qu'il avait commis son crime, mais il a essayé de nier, et d'invoquer, c'est qu'il aimait cette femme d'une passion tellement violente que l'idée de ne pouvoir la posséder l'avait poussé à commettre le crime qui lui est reproché.

L'accusé a un caractère violent et emporté dont il n'est pas toujours le maître, aussi a-t-il eu dans son pays de nombreux incidents qui lui ont valu plusieurs fois des amendes et des prisonniers. Il sera défendu par M. Vitrat.

Le nommé Dewolf a été condamné à sept ans de réclusion.

Le jury a admis les circonstances atténuantes.

Audience de mardi 10 mai

Ministère public M. Vibert.

1<sup>re</sup> affaire. — Vols qualifiés

Le nommé Six Edouard, Joachim, ouvrier menuisier, demeurant à Lille, s'est introduit dans la nuit du 28 janvier dernier, dans l'arrière boutique des époux Rocq, à Lille, en forçant la porte d'entrée au moyen de pesses faites avec un instrument en fer ; une fois dans la boutique, Six, qui avait été autrefois apprenti et même locataire chez M. Rocq, ne fut pas en peine pour commettre le vol dont il s'est rendu coupable, et qu'il avoue à l'audience, comme il est résulté de l'instruction. La connaissance parfaite des étres de la maison lui permit de s'emparer tout d'abord d'une montre en nickel, d'une petite somme et d'objets de consommation, mais le retour forcé de M. Rocq l'obligea de prendre la fuite muni de ce mince bagage.

M. Mouron est chargé de la défense de Six.

L'accusé est condamné à 8 ans de travaux forcés.